



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 26 janvier 2018

Prolongation de la chasse du sanglier sur l'ensemble du département de la Haute-Saône

Par arrêté du 26 Janvier 2018, le Préfet de la Haute-Saône a décidé de prolonger la période d'ouverture de la chasse du sanglier jusqu'au 11 février 2018 inclus, sur l'ensemble du département.

Durant la période du 1^{er} au 11 février, la chasse au sanglier sera uniquement autorisée les samedis 3 et 10 février, ainsi que les dimanches 4 et 11 février.

Cette décision a été précédée d'échanges avec les représentants de la fédération départementale des chasseurs et avec les représentants de la profession agricole, ainsi que de la consultation de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage qui réunit les acteurs concernés par l'activité cynégétique dans le département.

Alors que la saison de chasse 2017-2018 arrive à son terme, il demeure dans le département un nombre élevé de sangliers.

Cette prolongation contribuera à la poursuite d'une régulation appropriée de cette espèce. Elle vise ainsi à prévenir les dégâts sur des cultures sensibles, plus tard en saison.

Cette mesure est complémentaire des actions importantes déjà menées par les différents acteurs du monde de la chasse. Ces actions sont notamment :

- l'augmentation générale des prélèvements de sangliers,
- la prévention des dégâts par pose de clôtures en lien avec les exploitants agricoles,
- l'organisation de battues en réserve des associations communales de chasse agréées.

L'objectif est de parvenir à un équilibre agro-cynégétique acceptable.

Les prélèvements seront effectués dans le cadre des attributions de bracelets prévues au plan de gestion sanglier pour la saison 2017-2018.

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr